

Arrêté DSM1/n° 2026/003
modifiant l'arrêté DSM1/n°2024/122 du 8 novembre 2024 portant désignation des représentants des
personnels au comité social d'administration spécial académique de l'académie de La Réunion

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION**

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du Code général de la fonction publique ;
- Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État
- Vu l'arrêté SG/2023-024 du 11 avril 2023 portant sur les modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au comité social d'administration spécial académique de l'académie de La Réunion ;
- Vu le procès-verbal de la proclamation des résultats du bureau de vote électronique en date du 30 juin 2023 ;
- Vu la demande de la FSU en date du 5 mars 2024 portant désignation de Madame Véronique SETTAMA en qualité de membre suppléant en remplacement de Monsieur Fabrice RAMASSAMY ;
- Vu la démission de Monsieur Jean Odel OUMANA en qualité de membre titulaire en date du 3 juillet 2024 ;
- Vu la demande de la FSU en date du 11 juillet 2024 portant désignation de Madame Sophie BEGUE en qualité de membre titulaire en remplacement de Monsieur Jean Odel OUMANA ;
- Vu la demande de la FSU en date du 11 juillet 2024 portant désignation de Madame Stéphanie CERVEAUX en qualité de membre suppléant en remplacement de Madame Sophie BEGUE ;
- Vu la demande de l'UNSA ÉDUCATION en date du 8 octobre 2024 portant désignation de Madame Annik AMADEUF en qualité de membre suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Michel PERRIER ;
- Vu la demande de l'UNSA EDUCATION en date du 16 décembre 2025 portant désignation de Monsieur Jean-Michel MORISSE en qualité de membre titulaire en remplacement de Monsieur Jean-David BOYER ;
- Vu la demande de l'UNSA EDUCATION en date du 16 décembre 2025 portant désignation de Madame ESPEL Stéphanie en qualité de membre suppléant en remplacement de Monsieur MORISSE Jean-Michel ;
- Vu la demande de la FNEC FP-FO en date du 19 janvier 2026 portant désignation de Madame CLAIN Sylvine en qualité de membre titulaire en remplacement de Monsieur POINY-TOPLAN Henri ;
- Vu la demande de la FNEC FP-FO en date du 19 janvier 2026 portant désignation de Monsieur PATOU-PARVEDY Pierrot en qualité de membre suppléant en remplacement de Madame CLAIN Sylvine ;

ARRÊTE

Article 1 : Représentants des personnels

Sont nommés en qualité de représentants des personnels au comité social d'administration spécial de l'académie de La Réunion :

Au titre de	En tant que membres titulaires	En tant que membres suppléants
UNSA ÉDUCATION	CHAN-LAP Jean-François	FOCK-LAPP Farylla
	SITALAPRESAD Daniela	GRONDIN Danielle
	URBINO Denis	ESPEL Stéphanie
	MORISSE Jean-Michel	BEGUE Mylène
FSU	BEGUE Sophie	Stéphanie CERVEAUX
	VIRGINIE Marie Daisy	SETTAMA Véronique
ACTION ET DÉMOCRATIE CFE-CGC	SOUBADOU Marie-Line	BEGUE Marie-Claire
	ASSING Ma-Yin-Cheung	MASSONI Christian
FO	ERAPA-VARDIN Arlette	PATOU-PARVEDY Pierrot
	CLAIN Sylvine	MEGRET David

Article 2 : Tous les autres articles demeurent inchangés et restent applicables.

Article 3 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 27 janvier 2026

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation
l'adjointe au secrétaire général de région académique,
secrétaire général d'académie

SIGNÉ
Marie-Sabine LAURET